

Règles de stockage des pneumatiques agricoles



* La protection par Bridgestone

Ces règles sont valables aussi bien pour les pneus montés sur engins agricoles que pour les pneus démontés (avec ou sans jante).

- **Dans un local propre. A l'abri de l'humidité et de la lumière, éloigné de la chaleur, des hydrocarbures et de toutes sources inflammables. A savoir: le pneu est un produit combustible.** Le caoutchouc brûle en dégageant beaucoup de fumée et de chaleur. L'incendie de stocks de pneumatiques est toujours grave ; un incendie démarre lentement mais dès que le premier pneu est enflammé, l'embrasement est très rapide et il devient alors très difficile de l'éteindre avant destruction complète de la partie inflammable.
- **Zone de stockage** séparée des zones de montage **ou de réparation, des machines électriques et du compresseur.**
- Sans jante, favoriser le stockage vertical (**dit en "roules"**). **Le stockage horizontal (dit en "pile") est indiqué uniquement pour des stockages momentanés ou si les pneumatiques sont montés sur jante.**
- Les pneus usagés ne sont pas des déchets dangereux, mais ils représentent un danger pour l'environnement et la santé en cas d'incendie. D'un point de vue réglementaire, ils sont classés comme des déchets banals. Rappelons que le brûlage à l'air libre de pneus usagés est strictement interdit ainsi que la mise en décharge. Contactez votre revendeur pneu neuf pour la reprise de vos pneus usagés.

Le présent document et les informations qu'il contient n'ont qu'un caractère informatif. Bien que la rédaction ait fait l'objet de soins minutieux, nous déclinons toute responsabilité pour tout préjudice subi en raison d'erreurs subsistant dans le texte. Toutes les données sont par ailleurs susceptibles d'être modifiées sans préavis après la date de publication.

Règles de manipulation des pneumatiques agricoles



* La protection par Bridgestone

La manipulation des pneumatiques doit se faire dans les meilleures conditions possibles pour votre sécurité et celles de vos équipements.

- **Pneu nu ou sur jante** : il peut peser plusieurs centaines de kilos et dépasser 2 mètres. Pour éviter les accidents corporels et la détérioration du pneu, nous recommandons un transport par chariot élévateur équipé de sangles afin de protéger les tringles et les flancs du pneu; ou à l'aide d'un matériel adapté de type "MANI-ROUES" proposé par la société SOMAC en version mécanique, hydraulique ou adaptable sur chariot élévateur.
- **Pneu monté sur engin agricole** : le véhicule doit être à l'arrêt et l'intervention doit se faire sur une surface la plus stable possible afin d'éviter tout accident corporel de type écrasement. Toute intervention devra se faire par un personnel qualifié, formé et disposant du matériel d'intervention et de protection individuelle adaptés.

Pour toute question, adressez-vous aux spécialistes du pneumatique agricole, chez votre revendeur pneu ou auprès des fabricants.

Le présent document et les informations qu'il contient n'ont qu'un caractère informatif. Bien que la rédaction ait fait l'objet de soins minutieux, nous déclinons toute responsabilité pour tout préjudice subi en raison d'erreurs subsistant dans le texte. Toutes les données sont par ailleurs susceptibles d'être modifiées sans préavis après la date de publication.